

06.03.2026 – 09:50 Uhr

Il n'y a pas de " bric-à-brac " dans le catalogue des prestations

Bern (ots) -

Le conseiller national valaisan Philippe Nantermod (PLR) semble s'être donné pour mission de " désencombrer le catalogue des prestations de l'assurance de base ". Le problème est qu'il ne trouve pas de quoi faire ! Toutes les thérapies, y compris la psychothérapie ou la médecine complémentaire, sont évaluées scientifiquement et font partie de notre système de soins, démocratiquement légitimé.

Le Conseil national va examiner, lors de cette session de printemps, la motion du PLR Philippe Nantermod ([Motion 24.3210](#)), qui demande que " les traitements dont l'efficacité n'est pas prouvée " soient supprimés, au prétexte de " désencombrer le catalogue des prestations ".

Le Conseil fédéral recommande de rejeter cette motion, comme il l'avait déjà fait pour les interventions précédentes du député, allant dans le même sens. Le gouvernement explique, en substance, qu'il n'existe pas de traitements " dont l'efficacité n'est pas prouvée " dans l'assurance maladie obligatoire, sans quoi ils ne seraient pas dans le catalogue des prestations. Il évoque [l'art. 32 LAMal](#), selon lequel toutes les prestations doivent être efficaces, appropriées et économiques. [L'art. 35a OAMal](#) régit les critères d'évaluation des prestations de médecine complémentaire.

L'efficacité est scientifiquement prouvée

Philippe Nantermod cite dans sa motion, l'homéopathie comme exemple de " traitement dont l'efficacité n'est pas prouvée ". Cette méthode est cependant éligible au remboursement par l'assurance maladie obligatoire (OPK) selon les critères de la LAMal. L'état actuel de la recherche clinique sur l'homéopathie, pour toutes les indications, fournit une preuve claire de son efficacité, bien au-delà de l'effet placebo qui lui est souvent reproché. [\[Hamre et al 2023\]](#). [L'Institut de médecine complémentaire et intégrative de l'université de Berne](#) relève que " la population suisse plébiscite la médecine complémentaire et intégrative, et celle-ci est cliniquement efficace ".

" La médecine complémentaire et intégrative fait partie intégrante du paysage médical suisse ", déclare Martin Bangerter, co-président opérationnel de la Fédération de la médecine complémentaire Fedmedcom. " Prétendre que les médecins utilisent des méthodes inefficaces pour des raisons personnelles relève purement et simplement de la polémique. La médecine complémentaire est utilisée parce que des preuves scientifiques et l'expérience clinique démontrent son efficacité - et parce que les patients en tirent profit. "

La médecine complémentaire contribue à réduire les coûts

Une [étude de l'Université de Genève](#), publiée en janvier 2026, s'appuyant sur les chiffres du Groupe Mutuel, démontre que sur une période de cinq ans, les coûts de santé des personnes qui ont recours à la médecine complémentaire, en complément de la médecine conventionnelle, sont certes plus élevés au départ, mais qu'ils évoluent de manière plus favorable au fil des ans que ceux du groupe de référence qui utilise exclusivement la médecine conventionnelle. Les auteurs, qui ont publié leurs résultats dans la célèbre revue spécialisée " Mayo Clinic Proceedings ", voient également un potentiel considérable de réduction des coûts grâce à la médecine complémentaire et intégrative et recommandent de poursuivre les recherches dans ce domaine. Dans le même temps, certains éléments indiquent que la suppression des méthodes de médecine complémentaire pourrait même augmenter les coûts de santé, car des traitements relativement peu coûteux seraient remplacés par des thérapies plus onéreuses. " C'est précisément dans ce domaine que nous avons besoin de plus de recherche et d'un soutien accru à la recherche. Cela contribuerait concrètement à réduire les coûts de santé à long terme ", déclare Martin Bangerter.

La médecine complémentaire et intégrative est indispensable sur le plan médical et éthique, en particulier pour les femmes enceintes, les femmes qui allaitent et les personnes atteintes de maladies chroniques. La médecine conventionnelle propose souvent des alternatives aux risques potentiels plus élevés.

Volonté populaire : diversité thérapeutique

En acceptant l'article 118a de la Constitution fédérale, en 2009, la population suisse a opté pour une diversité de thérapies, financées solidairement dans l'assurance de base. La médecine complémentaire fait donc partie d'un système de soins démocratiquement légitimé. Elle n'est pas un projet idéologique ou ésotérique, comme le laisse entendre, par endroit, le texte de la motion Nantermod.

Il est peut-être temps pour le conseiller national valaisan de mettre fin à son désir de " désencombrer le catalogue des prestations ", tout simplement parce que le problème n'existe pas. Lorsque le député a voulu exclure la psychothérapie de l'AOS, avec une initiative similaire, alors même que de plus en plus de personnes en Suisse y ont recours, il s'est heurté à une forte opposition des chambres fédérales, y compris, selon [les médias](#), au sein de son propre camp politique.

La population plébiscite la médecine complémentaire

La prise en charge de la médecine complémentaire par l'assurance de base est issue d'une décision populaire de 2009. Au cours des dernières années, la médecine complémentaire et intégrative est devenue un pilier important des soins de base : deux personnes sur trois en Suisse déclarent aujourd'hui avoir recours à la médecine complémentaire, comme le montre l'étude "[KAM-Baromètre 2024](#)", qui prend également en compte les thérapies non médicales relevant du domaine de compétence des assurances complémentaires.

L'assurance maladie obligatoire prend en charge les coûts des prestations médicales de médecine complémentaire, qui ne peuvent être facturées que par des médecins titulaires d'un titre de spécialiste et ayant suivi une formation complémentaire en médecine complémentaire.

Contact:

Martin Bangerter, co-président opérationnel de la
Fédération de la médecine complémentaire Fedmedcom
Tel. +41 79 455 74 90
Mail: martin.bangerter@dakomed.ch

Walter Stüdeli, responsable politique Fedmedcom
Tél. +41 79 330 23 46
E-mail : walter.stuedeli@dakomed.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100021191/100938817> abgerufen werden.